

Objet de la vérification

La vérification avait pour but de certifier la présentation équitable, dans les états financiers du Fonds Renouvelables des Services Immobiliers, de la situation financière, des résultats des activités et des changements dans la situation financière pour l'exercice qui se terminait le 31 mars 1999, afin d'en rendre compte au Sous-ministre et au SMA des Services ministériels et dans les Comptes publics du Canada.

Résultats de la vérification

Suite à la vérification, le cabinet d'experts-comptables Ernst & Young a fourni le rapport (l'opinion) des vérificateurs annexé

N.B. Veuillez noter que certains renseignements ont été protégés en vertu des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*.

ÉTATS FINANCIERS

FONDS RENOUELABLE DES

SERVICES IMMOBILIERS

31 mars 1999

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au directeur général, **Vérification et examen**
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Nous avons vérifié le bilan du **Fonds renouvelable des services immobiliers** au 31 mars 1999, ainsi que les états de l'exploitation, du déficit accumulé, et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable des services immobiliers. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'informations fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis, et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du **Fonds renouvelable des services immobiliers** au 31 mars 1999, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables applicables aux fonds renouvelables du Gouvernement du Canada, tels que décrits dans la note 2.

Ottawa, Canada,
Le 20 août 1999.

Ernst & Young S. R. L.

Comptables agréés

Bilan

Fonds renouvelable des Services immobiliers

au 31 mars (en milliers de dollars)	1999	1998
Actif		
Court terme		
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	373 570	223 513
Tiers	11 641	16 339
Stocks	891	1 105
Travaux en cours	83	31
	386 185	240 988
Immobilisations (note 3)	18 021	15 729
	404 206	256 717
Passif		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer		
Gouvernement du Canada	31 424	32 296
Tiers	249 843	238 744
Responsabilité professionnelle	910	155
Tranche à court terme des obligations à long term (note 4)	4 000	16 407
	286 177	287 602
Obligations à long terme (note 4)	34 800	32 004
Engagements contractuels et Passifs éventuels (note 5 et 10)		
Avoir du Canada		
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	188 662	83 410
Déficit accumulé	(105 433)	(146 299)
	404 206	256 717

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'exploitation

Fonds renouvelable des Services immobiliers

Pour les exercices terminés le 31 mars
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Revenus (note 6)	290 937	323 744
Frais d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	189 420	221 378
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	12 951	14 565
Provision pour rémunération	4 276	0
Transport et communications	7 664	6 964
Information	609	361
Services professionnels et spéciaux	25 949	17 328
Coûts d'occupation	9 200	10 367
Location	649	933
Achat de services de réparation et d'entretien	2 188	872
Services publics, fournitures et approvisionnements	4 748	4 477
Amortissement	5 119	6 124
Perte sur l'aliénation d'immobilisation	104	0
Services ministériels et administratifs	48 637	74 379
Autres dépenses	2 934	5 836
	314 448	363 584
Perte nette	(23 511)	(39 840)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du déficit accumulé

Fonds renouvelable des Services immobiliers

Pour les exercices terminés le 31 mars
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Solde au début de l'exercice	(146 299)	(109 048)
Perte nette	(23 511)	(39 840)
Radiation des coûts engagés pour les programmes de départ des employés à l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds (note 9)	64 377	0
Crédit 10 - Fonds renouvelable des Services immobiliers - Activités à l'appui des objectifs généraux du gouvernement	0	2 589
Solde à la fin de l'exercice	(105 433)	(146 299)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de la situation financière

Fonds renouvelable des Services immobiliers

Pour les exercices terminés le 31 mars
(en milliers de dollars)

	1999	1998
Activités d'exploitation		
Perte nette	(23 511)	(39 840)
Élément n'affectant pas l'utilisation de fonds		
Amortissement	5 119	6 124
	(18 392)	(33 716)
Variation du fonds de roulement (note 7)	(146 622)	(115 444)
Variation des autres éléments d'actif et de passif (note 8)	2 796	5 075
	(162 218)	(144 085)
Activités d'investissement		
Immobilisations		
Acquisitions	(7 045)	(4 874)
Aliénations/ajustements	(366)	872
	(7 411)	(4 002)
Activités de financement		
Crédit 10 - Fonds renouvelable des Services immobiliers - Activités à l'appui des objectifs généraux du gouvernement		
	0	2 589
Radiation des coûts engagés pour les programmes de départ des employés à l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds (note 9)		
	64 377	0
	64 377	2 589
Diminution nette de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds		
	(105 252)	(145 498)
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds au début de l'exercice		
	(83 410)	62 088
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds à la fin de l'exercice		
	(188 662)	(83 410)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

Fonds renouvelable des Services immobiliers

1. Autorisation et buts

Le Fonds renouvelable des Services immobiliers (FRSI), antérieurement le Fonds renouvelable des Travaux publics, a été établi par la *Loi sur la régularisation des comptes*, (Loi C-22 datée du 22 juillet 1980), qui a été annulée et remplacée en 1985 par la Section 5 de la *Loi sur les Fonds renouvelables*. Cette Loi permet au ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) d'encourir des dépenses pour les démarches entreprises par son ministère pour le compte d'autres ministères et organismes, autres gouvernements ainsi que pour les locataires du secteur privé de propriétés louées ou appartenant à l'État. Le Fonds comprend les activités de génie et d'architecture, de gestion immobilière, de logement et de dessaisissement, et de services de soutien.

Le Fonds renouvelable a reçu du Parlement une autorisation permanente et continue en vue d'effectuer des paiements au moyen du Trésor pour financer un fonds de roulement suffisant et pour couvrir ses dépenses de fonctionnement et en capital. Le total de ce financement ne peut excéder, en aucun temps, la somme de 450 000 000 \$.

Conformément à l'ancien article 33 de la *Loi sur la régularisation des comptes* et par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (B) 1983-1984, l'autorisation du Fonds a été modifiée pour inclure des frais pour le compte d'autres programmes ministériels de Travaux publics et pour élargir l'autorisation financière de 55 000 000 \$ à 150 000 000 \$. Le Budget supplémentaire des dépenses (C) 1984-1985 a augmenté l'autorisation de 150 000 000 \$ à 300 000 000 \$. Par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (E) de 1987-1988, l'autorisation a été augmentée de nouveau, cette fois de 300 000 000 \$ à 450 000 000 \$.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus en autant qu'ils sont conformes aux politiques et directives gouvernementales. Les principales conventions comptables comprennent :

a) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés sur la base de comptabilité d'exercice.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au coût et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'épuisement successif.

2. Principales conventions comptables (suite)

c) Immobilisations

Les actifs sont évalués au coût et sont assujettis à un amortissement constant échelonné sur l'estimation suivante de leur durée économique :

Catégorie	Durée économique estimative
Drageurs et installations côtières fixes	35 ans
Chalands, remorqueurs et grosses embarcations pour relevés hydrographiques	30 ans
Autres éléments de dragages	15 ans
Véhicules et équipements de construction	3 ans
Outils, machines, équipement pour les immeubles et les bureaux, y compris l'équipement informatique, meubles et installations fixes	5 ans

L'amortissement est calculé à partir du mois où l'actif devient opérationnel

d) Travaux en cours

Les travaux en cours comprennent les coûts de la main-d'oeuvre et les déboursés encourus pour les services rendus ou les biens livrés. Tous les montants facturés sur les travaux en cours sont portés en diminution de ceux-ci.

e) Régime de retraite

Les dispositions de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* s'appliquent aux employés. La part du régime de retraite assumée par le gouvernement du Canada est incluse dans le montant imputé au Fonds au titre des avantages sociaux. Les paiements réels de pension sont tirés des comptes de pension de la fonction publique et de prestations de retraite supplémentaires.

f) Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi des employés s'accumulent avec les années de service au gouvernement du Canada tel que prévu dans les conventions collectives. Les coûts estimés de ces indemnités sont enregistrés aux comptes au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit.

Une provision est prévue au titre des indemnités de cessation d'emploi se rapportant aux services antérieurs au 1^{er} avril 1996. Cette provision représente un passif net assumé par le Fonds et est donc imputé au compte "Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds".

g) Assurance

Le Fonds renouvelable a pour politique de ne pas assurer ses biens conformément à la politique gouvernementale d'auto-assurance.

3. Immobilisations et amortissement cumulé

(en milliers de dollars)

Immobilisations	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Aliénations et ajustements	Solde à la fin de l'exercice
Drageurs et installations côtières fixes	2 564	0	0	2 564
Chalands, remorqueurs et grosses embarcations pour relevés hydrographiques	2 324	0	0	2 324
Autres éléments de dragages	1 482	0	(29)	1 453
Véhicules et équipements de construction	4 876	116	0	4 992
Outils, machines, équipement pour les immeubles et les bureaux, y compris l'équipement informatique, meubles et installations fixes	56 496	6 929	80	63 505
	67 742	7 045	51	74 838
Amortissement cumulé	Solde au début de l'exercice	Amortissement de l'exercice courant	Aliénations et ajustements	Solde à la fin de l'exercice
Drageurs et installations côtières fixes	1 778	6	0	1 784
Chalands, remorqueurs et grosses embarcations pour relevés hydrographiques	1 114	4	0	1 118
Autres éléments de dragages	579	40	(9)	610
Véhicules et équipements de construction	4 581	78	0	4 659
Outils, machines, équipement pour les immeubles et les bureaux, y compris l'équipement informatique, meubles et installations fixes	43 961	4 991	(306)	48 646
	52 013	5 119	(315)	56 817
Net	15 729		366	18 021

4. Obligations à long terme

(en milliers de dollars)	1999	1998
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	38 800	36 004
Provision pour rémunération	0	12 407
Total obligations long terme	38 800	48 411
Moins : tranche à court terme pour indemnités de cessation d'emploi	4 000	4 000
tranche à court terme pour rémunération	0	12 407
	34 800	32 004

5. Engagements contractuels

Le Fonds est lié en vertu d'engagements contractuels au cours des 5 prochaines années pour un montant de 971 546 475 \$.

6. Revenus

(en milliers de dollars)	1999	1998
Honoraires de gestion d'actifs	31 072	46 827
Revenus de projets	180 121	199 265
Recouvrements de salaires au coût direct	41 562	71 579
Autres revenus	38 182	6 073
	290 937	323 744

7. Variation du fonds de roulement

(en milliers de dollars)	1999	1998	Variations
Actifs à court terme	386 185	240 988	(145 197)
Passifs à court terme	286 177	287 602	(1 425)
	(100 008)	46 614	(146 622)

8. Variation des autres éléments d'actif et de passif

(en milliers de dollars)	1999	1998	Variations
Autres actifs	0	0	0
Autres passifs	34 800	32 004	2 796
	34 800	32 004	2 796

9. Radiation des coûts engagés pour les programmes de départ des employés

Le montant de 64 377 000 \$ représente les coûts encourus par le Fonds renouvelable des Services immobiliers durant les exercices financiers 1995-1996 à 1998-1999, ayant trait aux départs d'employés sous divers programmes de réaménagement des effectifs.

10. Passifs éventuels

En date du 31 mars 1999, le Fonds renouvelable est sur le coup d'un grand nombre de réclamations et de litiges. La gestion du Fonds croit que les réclamations en cours et les litiges n'auront pas d'impact important sur les états financiers puisque tout règlement significatif serait financé centralement par le Conseil du Trésor. Pour cette raison, aucune provision en rapport avec ces réclamations et litiges n'a été enregistrée dans les états financiers.

11. L'incertitude causée par le problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'an 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité du Fonds renouvelable d'exercer normalement ses activités. Cependant, il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur le Fonds renouvelable, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

La direction a élaboré et mis en oeuvre un plan conçu pour déterminer les incidences prévues du problème du passage à l'an 2000 sur le Fonds renouvelable des Services immobiliers et pour y faire face.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.